

## Avis public



### CONSULTATION ÉCRITE DÉROGATION MINEURE N° 3003044104

Avis public est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 4 octobre 2021, à 19 h, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme décrite ci-après. Compte tenu de la pandémie de la COVID-19, la possibilité pour tout intéressé de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée par avis public, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du 16 juillet 2021 pris par le ministre de la Santé et des services sociaux du Québec.

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 3003044104	13705, boulevard de Pierrefonds

La dérogation est à l'effet de permettre dans la zone P-5-317, pour un bâtiment communautaire isolé de deux étages :

- une hauteur de rez-de-chaussée, par rapport au centre de la rue, de 2,38 m, au lieu de 2,0 mètres maximum requis;
- un parement extérieur de métal à une proportion de 100 %, au lieu d'une proportion de 20 % maximum requis;
- une marge de recul latérale à l'est du lot de 8,0 m, au lieu de 12,9 m requis;
- ne pas aménager une bande de verdure d'une largeur de 1 ou 2 m, tel que requis le long des lignes de lots adjacentes à une surface minéralisée.

Les documents de présentation de la consultation écrite pour cette dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/pierrefonds-roxboro](http://montreal.ca/pierrefonds-roxboro).

Toute personne qui désire transmettre des questions ou commentaires doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication par courriel ou par courrier en prenant le soin d'indiquer son prénom, son nom et son adresse civique aux coordonnées suivantes : [greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca](mailto:greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca) ou Division du greffe, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, 13665 boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds, Québec, H9A 2Z4.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée le **29 septembre 2021** pour être considérée et ce, indépendamment des délais postaux.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce quatorzième jour du mois de septembre de l'an 2021.

La secrétaire d'arrondissement

Alice Ferrandon, avocate

/ae